

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Ariane Wisard-Blum*

*Date de dépôt : 14 juin 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite A quand de plus justes allocations familiales à Genève ?

Lors de la votation fédérale du 26 novembre 2006, le peuple suisse a accepté par 68% des voix l'harmonisation des allocations familiales.

Selon la nouvelle loi, dans tous les cantons, chaque mois, il sera versé au minimum :

- une allocation par enfant de 200 francs, jusqu'à 16 ans ; (Actuellement, à Genève, jusqu'à 15 ans révolus : 200 francs / jusqu'à 18 ans révolus : 220 francs)
- une allocation de formation professionnelle de 250 francs pour les jeunes de 16 à 25 ans. (Actuellement, à Genève, 0 franc dès 18 ans)

Lors de sa séance du 14 décembre 2006, le parlement genevois adoptait et renvoyait au Conseil d'Etat la Résolution 519 : pour une mise en œuvre rapide de la loi fédérale sur les allocations familiales, qui proposait d'apporter les modifications nécessaires, pour permettre à la loi cantonale d'application d'entrer en vigueur au 1er janvier 2008.

Le Conseiller d'Etat, M. Longchamp, nous annonçait, lors de cette même séance, que le groupe d'experts, constitué pour préparer la révision de la même loi, travaillait déjà sur le sujet et que leurs conclusions seraient rendues dans le courant du 1^{er} semestre 2007.

Ma question est la suivante :

La loi cantonale d'application va-t-elle être bientôt déposée devant le parlement, afin que les familles de Genève puissent bénéficier d'une revalorisation des allocations familiales dès le 1^{er} janvier 2008 ?